Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

CPER 2015-2020

RESTRUCTURATION DU SITE JULES ISAAC

A AIX-EN-PROVENCE

CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

ENTRE

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assisté de Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, ci-après dénommé le "maître d'ouvrage" ou le "bénéficiaire"

d'une part,

ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Frédéric COLLART, Conseiller Délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, dûment habilité par délibération n°…… du Bureau de la Métropole, en date du …… dont extrait ci-annexé.

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au financement de l'opération « Restructuration du site Jules Isaac » pour l'Université Aix-Marseille à Aix-en-Provence, dont l'Etat assure la maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX

Le site Jules Isaac est un point d'ancrage fort pour Aix-Marseille Université. La densification de ce site de grande qualité et le regroupement de filières présentant des thématiques d'enseignement convergentes offrent aux enseignants chercheurs et aux étudiants de véritables opportunités de mutualisation, d'échanges et d'ouverture.

Aujourd'hui, les départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livre sont implantés dans des sites éloignés des implantations universitaires et dans des espaces contraints.

Le site Jules Isaac qui accueille notamment l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, l'Ecole du Journalisme et de Communication ainsi que des activités de recherche, offre la capacité d'accueil nécessaire à ces formations qui pourront ainsi bénéficier de services à l'étudiant, existants sur le site.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Afin de répondre au mieux au fonctionnement des départements de l'IUT et d'organiser le bâtiment de façon rationnelle, il est envisagé un programme global avec comme finalité de restructurer le bâtiment B existant.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA PARTICIPATION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant global retenu pour cette opération « Restructuration du site Jules Isaac » s'élève à 4 900 000 € (quatre millions neuf cent mille euros)

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à participer sous forme de fonds de concours au financement de l'opération « Restructuration du site Jules Isaac » pour un montant de 3 900 000 € (trois millions neuf cent mille euros), correspondant à la sous-mesure « Enseignement supérieur : Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels », du programme « Enseignement supérieur, recherche, innovation » du CPER Etat-Région 2015-2020.

PLAN DE FINANCEMENT :

ORGANISMES FINANCEURS	PREVISIONS CPER 2015-2020
ETAT	500 000€
REGION PACA	500 000€
METROPOLE AMP	3 900 000€
TOTAL	4 900 000€

ARTICLE 4 – REEVALUATION DE LA PARTICIPATION

Dans l'hypothèse d'une réestimation du montant de cette opération, rendue nécessaire par l'évolution des projets ou par les circonstances économiques, la réévaluation de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera soumise à un accord par avenant à la présente convention.

ARTICLE 5 – RATTACHEMENT DU FONDS DE CONCOURS

L'échelonnement dans le temps de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence respectera l'échéancier suivant :

- au 15/03/2018 : 1 700 000 € (un million sept cent mille euros)
- au 31/01/2019 : 2 000 000 € (deux millions d'euros)
- au 31/01/2020 : 200 000 € (deux cent mille euros)

établi conformément à l'avancement prévu des travaux prévus dans le dossier d'expertise de l'opération et aux besoins de paiement estimés.

Un titre de perception sera émis à l'encontre de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il reprendra le calendrier fixé dans cet échéancier.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION DES FONDS

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à respecter l'échéancier défini par le maître d'ouvrage lors de l'émission du titre de perception, et en conséquence à inscrire en temps utile dans son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances correspondantes.

ARTICLE 7 – SUIVI DE L'OPERATION

L'Etat tiendra informée annuellement la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'état d'avancement de l'opération et adressera à son achèvement, un bilan d'exécution au plan technique et financier ainsi que le PV de réception des travaux.

Le maître d'ouvrage s'engage à faciliter tout contrôle des représentants de la Métropole Aix-Marseille Provence sur la subvention accordée, notamment l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE L'ECHEANCIER

S'il survient des circonstances exceptionnelles le justifiant, l'échéancier ainsi défini pourra être modifié par avenant à la présente convention.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette opération notamment par l'apposition de son logo durant la réalisation des travaux aux abords du chantier, lors de la livraison de l'ouvrage, de l'inauguration, etc.

ARTICLE 10 – MISE EN PLACE D'UNE CLAUSE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES MARCHES RELATIFS AU PROJET

Le bénéficiaire s'engage à mettre une clause sociale visant l'insertion des publics prioritaires rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dans tout ou partie des marchés de travaux.

Pour faciliter et optimiser cette démarche, la Métropole Aix-Marseille-Provence mettra à la disposition du maître d'ouvrage, les compétences d'un «facilitateur clause sociale», destiné à :
- identifier les marchés propices à la mise en œuvre de la clause sociale
- définir les objectifs d'insertion et la rédaction de la clause sociale dans le cahier des charges (cette clause se traduira par un nombre d'heures d'insertion, à hauteur d'un minimum de 5% du volume d'heures de travail global dans le cadre du chantier)
- accompagner les entreprises titulaires des marchés intégrant une clause sociale, dans la définition des profils de poste, la présélection des candidats, l'appui au recrutement et le suivi dans l'emploi
- suivre la mise en application de la clause sociale auprès de chaque entreprise

L'intervention du «facilitateur clause sociale» ne pourra être de nature à transférer les responsabilités du maître d'ouvrage.
La Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficie de crédits du Fonds Social Européen au titre de la mission de « facilitateur clause sociale ». Toute communication ou publication de l'une ou l'autre des parties concernant cette convention, y compris lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner cette participation du Fonds Social Européen. Les logos de l'Union Européenne et du Fonds Social Européen devront être apposés sur tous les supports de communication concernant cette convention.

Fait en 4 exemplaires originaux

A ……, le…….

Pour l'Etat,		Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, et par délégation
Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille	Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Le Conseiller Délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé
Bernard BEIGNIER	Stéphane BOUILLON	Frédéric COLLART

Annexe 1 : Dossier d'expertise de l'opération « Restructuration du site Jules Isaac » du 14 octobre 2015 (décision préfectorale).

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

DECISION 2015 - en date du 14 OCT. 2015

CPER 2015-2020
RESTRUCTURATION DU SITE JULES ISAAC - AIX-EN-PROVENCE

APPROBATION DU DOSSIER D'EXPERTISE

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône,

VU le code de l'éducation, articles L762-2 et L211-7,

VU la circulaire du ministère de l'Education nationale (DGES) du 11 mai 1995 traitant de la déconcentration des procédures techniques relatives aux constructions universitaires,

VU la circulaire conjointe des ministères de l'Economie et des Finances et de l'Education nationale du 28 juillet 1996, portant déconcentration des investissements exécutés par l'Etat et des subventions d'investissements accordées par l'Etat, et précisant les modalités de l'analyse économique et financière des trésoriers payeurs généraux,

VU la circulaire (NOR : MENS 1514519 C) N° 2015-146 du 19 août 2015 relative à la Procédure d'expertise des opérations immobilières,

VU le dossier d'expertise établi par l'Université Aix Marseille, adopté par son conseil d'administration le 21 juillet 2015, relatif à la **Restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence**;

VU le rapport d'instruction transmis le 8 octobre 2015 par le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Considérant que le projet permettra de développer la complémentarité des disciplines et des activités, l'organisation de l'enseignement et de la recherche selon une logique liant la constitution de grandes unités de recherche, les équipements et les locaux pédagogiques pour intégrer des standards internationaux,

Considérant que le regroupement de deux départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livre ainsi que le CFMI, dont les thématiques d'enseignement sont en résonnance avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education présente sur le site universitaire Jules Isaac, permettra d'intégrer un campus universitaire et ainsi bénéficier de la synergie Enseignement-Recherche existante et des équipements de vie étudiante,

Considérant que cette opération est inscrite au CPER 2015-2020, mesure II.1.1.,

Considérant que le coût de cette opération est conforme au financement du CPER 2015-2020,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

DECIDE

Le dossier d'expertise relatif à la « **Restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence** », qui fait l'objet du dossier ci-annexé sur lequel le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille a émis un avis favorable, **est approuvé.**

Fait à Marseille, le 14 OCT. 2015

Le Préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Stéphane BOUILLON

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

AIX MARSEILLE UNIVERSITE

RESTRUCTURATION DU SITE JULES ISAAC
AIX-EN-PROVENCE ET RELOGEMENT DU CEFEDEM

CPER 2015-2020

EXPERTISE

FICHE D'INSTRUCTION

Document joint :
- Dossier d'expertise

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

FICHE D'INSTRUCTION

INTITULE CPER :	RESTRUCTURATION DU SITE JULES ISAAC AIX-EN-PROVENCE ET RELOGEMENT DU CEFEDEM

DEFINITION DE L'OPERATION

- PORTEUR DU PROJET : Aix Marseille Université

- ETAT DES LIEUX - SITUATION ACTUELLE - ACTIONS A ENTREPRENDRE :

Le site Jules Isaac est un point d'ancrage fort pour Aix-Marseille université. La densification de ce site de grande qualité et le regroupement de filières présentant des thématiques d'enseignement convergentes offrent aux enseignants chercheurs et aux étudiants de véritables opportunités de mutualisation, d'échanges et d'ouverture.

Aujourd'hui, les départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livre sont implantés dans des sites éloignés et éloignés des implantations universitaires dans des espaces contraints.

Le site Jules Isaac, offre la capacité d'accueil nécessaire à ces formations qui pourront ainsi bénéficier de services à l'étudiant, existants sur le site.

Une fois réhabilité, ce site permet d'accueillir également le CFMI.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- FAISABILITE – PROGRAMME :

Afin de répondre au mieux au fonctionnement des départements de l'IUT et d'organiser le bâtiment de façon rationnelle, il est envisagé un programme global avec comme finalité de restructurer le bâtiment B existant et de réaliser des travaux de mise en sécurité et accessibilité pour le bâtiment G.

Le bâtiment B construit en 1970 et d'une surface de 2 250 m² a bénéficié de quelques réaménagements, travaux d'entretien et de mise en sécurité sans restructuration d'ensemble.

Le bâtiment ne dispose pas d'installation le rendant accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le budget alloué dans le cadre du CPER 2015-2020 permettra de traiter l'ensemble du bâtiment et notamment :

D'adapter les espaces intérieurs aux besoins fonctionnels des départements de l'IUT avec les travaux de modification de cloisonnement nécessaires.
De procéder à la mise en conformité des installations techniques, la requalification des installations sanitaires et la mise en conformité de l'accessibilité avec notamment la création d'un ascenseur.
De procéder à la remise en état ou au remplacement d'éléments d'enveloppe qui seront identifiés comme défaillants lors des diagnostics (menuiseries extérieurs, étanchéité, ...)

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Concernant le bâtiment G les travaux envisagés concerneront essentiellement la remise en état de la toiture et dans la mesure du budget l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- APPRECIATION DES SURFACES :

S.U.	
S.H.O.N.	2 250 m²

Le projet permettra ainsi de libérer les sites Méjanes et Schweitzer mis à disposition d'AMU par la Ville d'Aix-en-Provence.

FONCIER

- IMPLANTATION : Avenue Jules Isaac, Aix-en-Provence.

- MAITRISE FONCIERE : Propriété du Conseil Départemental. Convention de mise à disposition à l'Etat au profit de AMU.

- CESSION : sans objet

- AFFECTATION : AMU

MONTANT DE L'OPERATION – PHASAGE

PHASES	MONTANTS
ETUDES PREALABLES ET CONCEPTION	338 000 €
TRAVAUX	4 162 000 €
EQUIPEMENTS	400 000 €
Total	**4 900 000 €**

CLEF DE FINANCEMENT

FINANCEURS	CPER 2015-2020	ETUDES PREALABLES ET CONCEPTION	TRAVAUX	EQUIPEMENTS
ETAT	500 000 €	338 000 €	0 €	162 000 €
REGION	500 000 €		500 000 €	
CPA	3 900 000 €		3 662 000 €	238 000 €
TOTAL	**4 900 000 €**	338 000 €	4 162 000 €	400 000 €

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

ORGANISATION DE L'OPERATION – PROCEDURE

MAITRISE D'OUVRAGE
La maitrise d'ouvrage initialement demandée par l'université d'Aix Marseille, est assurée par le rectorat

CALENDRIER PREVISIONNEL

Programme : juin 2016
Etudes : janvier 2017 / janvier 2018
Travaux : septembre 2018 / juin 2020
Réception : 2020

AVIS DE L'INGENIEUR REGIONAL DE L'EQUIPEMENT

Le site Jules Isaac à Aix-en-Provence offre l'ensemble des services d'un campus, il accueille l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ainsi que l'Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix Marseille (EJCAM). Le regroupement des deux départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du Livre ainsi que le CFMI fera de ce site une implantation universitaire importante sur le territoire aixois.

Le coût de l'opération, le phasage et l'échéancier de réalisation sont conformes au financement du CPER.

En accord avec l'université d'Aix Marseille, il est convenu que suivant une logique de localisation et de répartition, la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par le rectorat.

Le Directeur de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Marc BRUANT

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Aix*Marseille université

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2015/07/21-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

***Vu** le Code de l'Education, et notamment ses articles 712-1 et suivants,*

DÉCIDE :

OBJET : Expertises Contrat de Plan Etat – Région 2015/2016

Le conseil d'administration approuve les dossiers d'expertise :
- Restructuration des espaces d'enseignement Marseille Nord – Saint-Jérôme,
- Restructuration et réhabilitation du bâtiment de l'IAE de Puyricard,
- Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour le regroupement d'institutions et de formation,
- Restructuration des bâtiments du Campus Marseille Centre Timone afin d'accueillir le Pôle de Neurosciences,
- Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord Saint-Jérôme,

dont les projets sont joints en annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 21 juillet 2015

Université d'Aix-Marseille · AMU ·

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

2015

Aix*Marseille université

Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour le regroupement d'institutions et de formations

(ESPE, IUT, CFMI, EJCAM)

DOSSIER D'EXPERTISE

PROGRAMMATION CPER 2015-2020

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

SOMMAIRE

I) Demande d'Expertise

II) Description générale des objectifs et du contenu du projet

II - 1 Historique du projet
II - 2 Objectifs généraux
II - 3 Justification du projet
II - 4 Coordination
II - 5 Choix du site
II - 6 Objectifs pédagogiques, de recherche, vie étudiante
II -7 Objectifs patrimoniaux
II- 8 Fonctionnement : Bilan prévisionnel d'activité

III) Contenu du projet

III - 1 Clauses administratives et juridiques
III - 2 Plan détaillé de financement
III - 3 Coût théorique de construction
III - 4 Surfaces

IV) Projet de localisation

IV - 1 Plans de situation
IV – 2 Urbanisme

V) Planning prévisionnel

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

I) DEMANDE D'EXPERTISE (Pièces jointes)

- ✓ Demande du chef d'établissement
- ✓ Délibération du Conseil d'administration

II) DESCRIPTION GENERALE DES OBJECTIFS ET DU CONTENU DU PROJET

II-1 Historique du projet

Le site Jules Isaac est un point d'ancrage fort pour Aix-Marseille université. La densification de ce site de grande qualité et le regroupement de filières présentant des thématiques d'Enseignement convergentes offrent aux enseignants chercheurs et aux étudiants de véritables opportunités de mutualisation, d'échanges et d'ouverture.
Aujourd'hui, les départements de l'IUT Carrières Sociales et Métiers du livre sont implantés dans des sites éloignés des implantations universitaires dans des espaces qui ne sont plus compatibles avec les nouveaux modes de formations et les objectifs de développement de nouvelles filières.

Le Site Jules Isaac, offre aujourd'hui la capacité d'accueil nécessaire à ces formations qui pourront ainsi bénéficier de services à l'étudiant, documentation, restauration, locaux associatifs existants sur le site.

Cet ensemble bâtimentaire une fois réhabilité permettra d'accueillir en sus des départements de l'Institut Universitaire Technologique Info Com (Métiers du Livre) et Carrières Sociales (Gestion Urbaine), le CFMI en cours d'installation et de réhabiliter des espaces à destination de l'ESPE au profit de l'ensemble des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation :

- ✓ les Masters MEEF premier et second degrés,
- ✓ les Masters connexes rattachés à la Faculté ALLSH (Etudes européennes, Sciences de l'Education qui doivent quitter Lambesc),
- ✓ la formation continue des enseignants des premier et second degrés (Projet ÉSPÉ).

L'implantation de la formation des intervenants de musique (CFMI) crée une synergie avec les enseignements en musique de l'ESPE, le CEFEDEM (Centre de formation des professeurs des conservatoires) implanté au Conservatoire et le département de Musicologie de la Faculté ALLSH.

Le site Jules Isaac accueille également les activités de Recherche en Education de la Fédération de Recherche SFERE-Provence, notamment celles en lien direct avec les laboratoires de Sciences Humaines implantés à Aix (Cinq unités de Recherche, une quarantaine d'enseignants-chercheurs accompagnés de doctorants, post-doctorants et chercheurs). Les recherches développées concernent notamment, l'intégration scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers, la remédiation des difficultés langagières, ou encore les processus de construction des connaissances dans les cadres scolaires et périscolaires.

II-2 Objectifs Généraux

Afin de répondre au mieux au fonctionnement des départements de l'IUT et d'organiser le bâtiment de façon rationnelle, il est envisagé un programme global avec comme finalité de restructurer le bâtiment B existant et de réaliser des travaux de mise en sécurité et accessibilité pour le bâtiment G, ceci au profit des composantes utilisant le site : ESPE, CFMI, IUT et EJCAM.

IUT - Département Métiers du Livre et Département Carrières sociales

Le bâtiment B construit vers 1970 nécessite une restructuration fonctionnelle et une mise en conformité au regard des règlementations techniques, sécurité et handicap. Son gabarit est tout a fait adapté à l'accueil des deux départements de l'IUT Info Com (Métiers du Livre) et Carrière Sociales (Gestion Urbaine). L'implantation de l'IUT dans ce bâtiment, mis à disposition par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, répond au souhait de visibilité de l'IUT tout en mutualisant les équipements et services aux étudiants qu'offre le site.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

CFMI et ESPE

Un ensemble significatif de bâtiments du site Jules Isaac qui sera occupé par l'ESPE, l'EJCAM, le CFMI et l'IUT nécessite aujourd'hui une réhabilitation lourde telle que décrite précédemment.

Les bâtiments du site Jules Isaac ont été construits entre 1860 et 1970 et representent une surface de 22 000 m². Certains nécessitent aujourd'hui une réhabilitation lourde à la fois sur les éléments d'enveloppe (Portance des planchers, façade, étanchéité, menuiseries), sur les équipements internes structurants (Chauffage, traitement d'air, électricité) et sur l'accessibilité des personnes handicapées.

L'opération de requalification des bâtiments pourra être envisagée en plusieurs tranches avec une priorité pour le bâtiment G dont les caractéristiques fonctionnelles sont parfaitement adaptées aux besoins de l'Enseignement mais qui nécessite des travaux de remise en état technique (Toiture, confortement incendie) et de mise en accessibilité.

Cette opération de restructuration du site Jules Isaac, mise en sécurité, mise en accessibilité s'inscrit dans la stratégie de réhabilitation de son parc immobilier.
L'opération présentée constitue une tranche de travaux centrée sur des travaux de gros entretien renouvellement et d'accessibilité.

II-3 Justification du projet

Aujourd'hui, les implantations patrimoniales qui accueillent les deux départements de l'IUT ne suffisent plus à répondre à l'ensemble des fonctions pédagogiques et d'accompagnement à la formation. Ces sites ne bénéficient d'aucun service à l'étudiant et il est donc indispensable d'apporter à l'IUT des espaces adaptés à ses besoins en termes de formation et d'accueil des étudiants.

Le regroupement des formations participe à la mise en place de synergie et permet à l'université d'intensifier l'usage du patrimoine mis à sa disposition. Les locaux actuels du département Métiers du livre ne permettent pas le déploiement des Licences Pro sollicitées par les étudiants et les professionnels.

Le déménagement sur un site universitaire tel que Jules Isaac dans des locaux réhabilités permet le déploiement de ces formations. La requalification du bâtiment G au profit de l'ESPE et du CFMI est nécessaire au regard de l'état actuel des locaux.

Le projet permettra de libérer les sites Méjanes et Schweitzer mis à la disposition d'AMU par la commune d'Aix en Provence.

II-4 Coordination

Le projet est piloté par la Directrice de l'IUT, le Directeur du CFMI et le Directeur de l'ESPE et coordonné par la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier d'Aix-Marseille Université.

A chaque étape décisive, le projet est présenté en présence du Président, de la Directrice de l'IUT, du Directeur de l'ESPE et de celui du CFMI, du Vice-Président Patrimoine, de la Directrice Générale des services et du Directeur Général adjoint des services.

Les dossiers d'études sont présentés aux représentants de l'Etat.

L'opération est présentée chaque année aux représentants des institutions qui participent au financement du CPER.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

II-5 Choix du site

L'IUT AMU c'est : 5.300 étudiants, 336 Enseignants permanents, 187 personnels BIATSS, + de 800 intervenants extérieurs, 8 sites géographiques et 23 départements. La réduction du nombre de sites, la mutualisation des moyens participent fortement à la lisibilité de la composante qui aujourd'hui est implantée sur 3 sites Aixois.

Le site Jules Isaac d'Aix-en-Provence offre une situation privilégiée en immédiate proximité du centre-ville et une grande capacité d'accueil (22 000 m²). Sa qualité architecturale en fait une vitrine de l'Enseignement Supérieur et un véritable atout en matière d'accueil de qualité.

Le site offre aujourd'hui l'ensemble des services d'un campus et accueille l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ainsi que l'Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix Marseille (EJCAM). Le regroupement des deux départements de l'IUT Carrières sociales et Métiers du livre ainsi que le CFMI dont les thématiques d'Enseignement sont en résonnance avec l'ESPE fera de ce site une implantation universitaire importante sur le territoire aixois.

II-6 Objectifs pédagogiques et de vie étudiante

Les départements pédagogiques constituent l'identité de l'IUT d'Aix-Marseille. L'éclatement actuel des locaux du département métiers du livre dans deux bâtiments, et sur deux niveaux dans chaque bâtiment, nuit à cette unité.
De même la lisibilité du pôle administratif et pédagogique des départements contribue à la qualité d'accueil des étudiants.
Le président d'Aix-Marseille université a adressé en 2013 une lettre de mission aux responsables des formations Livre au sein d'AMU.

L'objectif est de construire une filière professionnelle intégrée, du bac au bac+5. Le lancement des nouvelles formations devrait être effectif au plus tôt à la rentrée 2016. La création de nouvelles filières et l'attrait des formations dispensées par l'IUT nécessitent un redéploiement dans un espace adapté.

De même, l'évolution des modalités d'Enseignement pour l'ESPE et des effectifs et la spécificité de la formation des musiciens intervenants rendent indispensable une réflexion commune afin de réfléchir à l'optimisation et l'adaptation des espaces existants.

Vie étudiante

Sur le site Jules Isaac existe d'ores et déjà une structure cafétéria gérée par le CROUS. Une bibliothèque est implantée sur le site. Les bâtiments regroupent à la fois les lieux d'Enseignement (Amphithéâtres, salles de cours et salles de groupes), les lieux de services aux étudiants (Reprographie, documentation, Cafétéria). Ces espaces contribuent à la qualité de la vie étudiante sur le site et favoriseront les échanges entre les étudiants des différentes filières de formation.

Effectifs attendus

Aujourd'hui ces deux départements de l'IUT accueillent environ 390 étudiants et 24 encadrants personnels administratifs compris. L'ESPE accueille aujourd'hui sur ce site près de 1500 étudiants et 115 encadrants personnels administratifs. Le CFMI accueille 26 étudiants et l'EJCAM en accueille 200.

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

II-7 Objectifs patrimoniaux

1/ Intensifier
Adapter les espaces aux besoins et nécessités du programme et rationnaliser les surfaces en optimisant et requalifiant les locaux.

2 / Connecter
Positionner les acteurs d'AMU sur des sites accessibles afin de favoriser l'utilisation des modes doux de transport.

3/ Rassembler
Mutualiser l'utilisation des espaces et des équipements en regroupant les entités par thématique disciplinaire sur un même lieu.

Ce projet répond pleinement aux trois objectifs de la politique patrimoniale d'AMU en densifiant un campus connecté à la Ville et qui offre l'ensemble des services associés à la vie étudiante. De plus, cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs d'AMU de restructuration / réhabilitation de son patrimoine et de diminution des sites isolés.

Sur un site de 22 000 m², les bâtiments concernés par cette opération sont le Bâtiment B 2 280 m² shon et partiellement le bâtiment G dont la surface globale est de 4 550 M².

Le projet conduira à la libération des sites Méjanes et Schweitzer pour une surface shon de 2 400 m²

Pour le bâtiment B, les travaux seront centrés sur la préservation du bien, l'amélioration des conditions d'usage et l'adaptation des dispositions fonctionnelles pour les besoins des départements de l'IUT.

Pour le Bâtiment G les travaux seront centrés sur la préservation du bien et son adaptation aux usagers handicapés.

II-8 Fonctionnement : Bilan prévisionnel d'activité

Le projet se traduit par le transfert des activités pédagogiques des départements Métiers du livre et Carrières sociales de deux bâtiments d'une surface globale de 2 400 m² vers un bâtiment à l'occupation optimisée d'une surface de 2 280 m² et à la mutualisation d'équipements avec l'ESPE. Compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment Schweitzer, une économie de fonctionnement sur le site Jules Isaac de l'ordre de 2% est envisageable.

III) CONTENU DU PROJET

III-1 Clauses administratives et juridiques

Maîtrise d'ouvrage
La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération sera assurée par l'Université d'Aix-Marseille.

Situation juridique du terrain d'assiette
Le terrain d'assiette est une propriété du Conseil Départemental. Un avenant relatif au périmètre de mise à disposition du site au profit d'AMU est en cours d'élaboration.

III-2 Plan détaillé de financement

Financeurs	Montant en €TTC
ETAT	500 000
REGION	500 000
CPA	3 900 000
TOTAL en €	**4 900 000**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

III-3 Coût théorique de la construction

Le projet sera comptablement traité en TVA à 20%.

Le coût d'opération toutes dépenses confondues hors équipements travaux ramené au m² shon est de 1 793 €.

Fiche d'opération

Restructuration du site Jules Isaac			Estimation Schéma Directeur 06/2015	
1 Prestations intellectuelles - Honoraires techniques			406 641	487 969
2 - Aléas sur honoraires	5,00%	du coût des honoraires	20 332	24 398
3- Travaux			2 755 700	3 306 840
4- Aléas / taux de tolérance sur	4,00%		110 228	132 274
Aléas / taux de tolérance sur	4,00%		110 228	132 274
5- Etudes et frais complémentaires			21 500	25 800
6- Assurances	0,90%	du coût des travaux+aléas TTC	30 952	37 142
7 - Actualisation - Révisions		sur 3 ans	293 472	352 167
Construction (4 ans)	9,00%	du coût des travaux + aléas	267 854	321 425
Sur honoraires (5ans)	6,00%		25 618	30 742
MONTANT DE L'OPÉRATION de TRAVAUX			3 749 053	4 498 864
9- Equipement			333 333	400 000
MONTANT DE L'OPÉRATION			4 082 386	4 898 864

Phasage des dépenses

Phases	Coût par phase
Phase Etudes préalables	68 000 €
Phase Etudes de conception	270 000 €
Phase Travaux	4 162 000 €
Equipement	400 000 €
TOTAL	**4 900 000 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

III–4 Surfaces

Le tableau de surfaces présenté ne prend pas en compte le bâtiment G dans la mesure où les travaux programmés dans ce bâtiment ne concernent pas les surfaces extérieures mais la requalification de la toiture et des accès.

Fonctions	Surfaces projet en m²	Surfaces shon des bâtiments en m²
Bâtiment B		**2280**
Enseignement	1 400	
Administration	250	
Bâtiment G		**4550**
TOTAL SU réhabilitée	**1 650**	
TOTAL SHON réhabilitée	**2 250**	

La réalisation de l'opération permettra de libérer les sites Méjanes et Schweitzer, propriétés de la Ville d'Aix-en-Provence pour une surface shon de 2 400 m².

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

IV) LOCALISATION

IV-1 Plan de situation

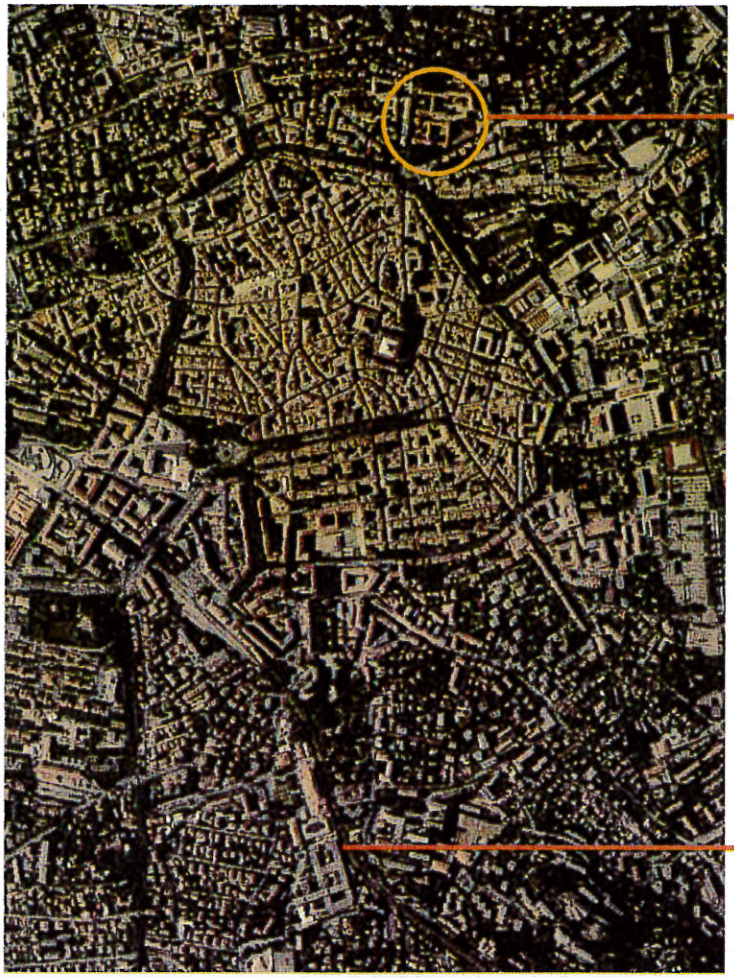

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017

IV-2 Urbanisme

Adresse du site : 2 Avenue Jules Isaac, 13100 Aix-en-Provence

Données cadastrales :

N° parcelle	Surfaces en m²
000 AY 75	13 345
000 AY 149	17 719
TOTAL	**31 063**

PLU :
Aujourd'hui : zone **UC2 –** Secteur à densité moyenne

PLU en cours d'élaboration : zone UI/UD secteur couronne urbaine / Zone d'intensification incitative et apaisée + zone d'intensification douce.
L'ensemble bâti est identifié comme ensemble patrimonial à préserver.

- ✓ Le bâtiment bénéficiera de l'infrastructure des réseaux du site
- ✓ Le bâtiment bénéficiera de l'offre en stationnement du site

V) PLANNING PREVISIONNEL

Programmes : Juin 2016
Etudes : Janvier 2017 / Janvier 2018
Travaux : Septembre 2018 / Juin 2020
Réception : 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2017